



Evaluation de la FEANTSA de la Méthode Ouverte de Coordination dans le domaine de la protection sociale

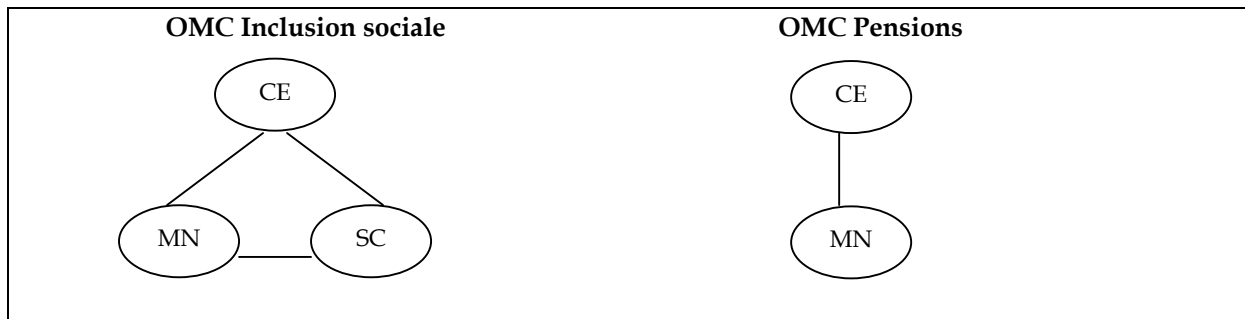
*La MOC appliquée à l'exclusion liée au logement :
Fort intérêt, grand potentiel et résultats garantis*

Point de vue de la FEANTSA concernant la MOC en matière d'inclusion sociale

En tant qu'acteur du processus européen en matière d'inclusion sociale, la FEANTSA¹ félicite l'initiative de la Commission européenne d'organiser une évaluation ouverte de la méthode ouverte de coordination en vue de préparer sa rationalisation dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale².

Il est important de souligner que la FEANTSA a préféré donner son avis sur la *MOC inclusion sociale* plutôt que sur la *MOC pensions*. Bien que ces deux domaines politiques deviendront prochainement deux branches d'un même processus dans le cadre de la nouvelle stratégie rationalisée, ces MOC sont jusqu'à présent de nature très différente notamment en termes d'acteurs et d'instruments politiques.

Les *acteurs* de la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale se répartissent en trois pôles : la Commission européenne (CE), les Ministères nationaux (MN) et la Société Civile (SC). La MOC dans inclusion sociale est réellement une méthode *ouverte* de coordination étant donné que la Commission européenne et les ministères nationaux travaillent avec les organisations de la société civile telles que les réseaux des prestataires de services (comme la FEANTSA), les bénéficiaires de services, les autorités régionales, les autorités locales et les syndicats. La participation des groupes de la société civile ne semble pas être structurée dans la MOC pensions ; le processus consistant à rédiger des rapports est par conséquent relativement fermé et technocratique, et implique essentiellement des fonctionnaires nationaux et la Commission européenne.



Les *instruments politiques* utilisés dans le cadre des deux MOC sont différents. Les deux MOC s'insèrent dans un processus politique global qui consiste en une série de rapports réguliers concernant les politiques d'inclusion/des pensions par le biais des Plans d'Action Nationaux (Inclusion Sociale) et des Rapports Nationaux Stratégiques (Pensions). Le processus d'inclusion sociale est cependant bien plus développé à cet égard puisqu'il prévoit des forums d'échanges transnationaux dans le cadre du programme d'action communautaire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – à savoir, le programme d'examen par les pairs, la table ronde sur l'inclusion sociale, les réseaux européens – qui laissent tous place à l'échange d'informations et au développement de politiques spécialisées.

Notre analyse portera sur deux aspects de la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale :

- Le *processus* – du point de vue des prestataires de services.
- Le *contenu* – du point de vue de l'exclusion liée au logement.

¹ Fédération européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri – voir www.feantsa.org

² Voir questionnaire en annexe 1

La MOC inclusion sociale : le processus du point de vue des prestataires de services

La FEANTSA est le principal réseau européen représentatif en matière d'exclusion liée au logement au niveau européen. Elle se fait l'écho des prestataires de services destinés aux personnes sans domicile fixe et des associations de logement dans l'arène politique européenne et est régulièrement consultée par la Commission européenne au sujet de développement politique sur des questions relatives à l'exclusion liée au logement dans le cadre de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale. La FEANTSA est également un réseau d'expertise grâce à son travail de recherche (voir l'Observatoire européen sur le sans-abrisme de la FEANTSA www.feantsa.org) et grâce au lien qu'elle tisse entre le travail de ses membres (plus de 100 prestataires de services dans 29 pays européens) et les débats sur l'exclusion liée au logement aux niveaux européen et national.

La valeur ajoutée de la MOC - dans quelle mesure la MOC a-t-elle contribué à faire progresser le processus de définition des politiques au niveau national comme au niveau européen ?

L'impact de la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale au niveau national est difficile à évaluer. Dans certains pays, les orientations politiques avaient déjà commencé à changer avant que la stratégie européenne en faveur de l'inclusion sociale ne soit lancée. Il serait d'ailleurs plus juste de parler d'interaction à de multiples niveaux plutôt que d'influence de l'Union européenne au niveau national/local étant donné le large éventail d'acteurs impliqués.

Nous avons remarqué le potentiel de la MOC à faire avancer la cause de l'exclusion liée au logement dans les agendas nationaux. Certains pays n'ont pas de définitions de l'exclusion liée au logement. D'autres n'ont pas de politiques claires et intégrées. Le processus de la MOC arrive par conséquent à un moment très opportun et permet de comparer les politiques et les pratiques concrètes. Les pays tirent un avantage sans précédent des échanges transnationaux entre prestataires de services au sein de la FEANTSA mais également au niveau ministériel au moyen d'instruments politiques comme **l'examen par les pairs**.

En 2004, le programme d'examen par les pairs a permis aux Etats membres d'étudier une bonne pratique dans le domaine de l'exclusion *sévère* liée au logement : la Stratégie anglaise de lutte contre le sans-abrisme³ des années 1999-2002. Cette stratégie a été un succès à plusieurs égards, le premier étant la réduction du nombre de sans-abri dans les rues d'Angleterre. Cette approche intégrée de la lutte contre le sans-abrisme en portant les efforts sur un sous-groupe de la population des personnes sans domicile fixe (à savoir les personnes « sans abri »⁴) est actuellement en examen dans d'autres pays et sera, dans certains cas, transférée à d'autres pays (en tenant compte des nécessités et des capacités locales). La FEANTSA est convaincue de la valeur ajoutée des échanges transnationaux pour faire avancer la cause de l'exclusion liée au logement sur la scène politique.

Par ailleurs, le processus de la MOC a aidé les 25 Etats membres à prendre conscience du fait que le sans-abrisme était une problématique commune ; lors de sa dernière réunion en mars, le Conseil des Ministres de l'Emploi et des Affaires sociales a affirmé que le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement faisait partie des actions prioritaires en matière d'inclusion sociale (voir [rapport](#) de la réunion).

La MOC pourrait cependant avoir un **impact encore plus grand** si certains éléments de la stratégie rationalisée étaient renforcés. Il est indispensable que les objectifs communs adoptent une stratégie plus ciblée, et mettent l'accent sur des priorités spécifiques plutôt que sur des questions générales comme le logement, la santé, l'emploi, etc. Jusqu'à présent, l'accent sur les procédures a été trop fort (structure des PANincl, consultations, etc.) et celui sur le contenu trop limité (à savoir comment traduire un objectif en action concrète). La MOC pourrait être améliorée de manière efficace en appliquant ses instruments et les échanges transnationaux aux priorités thématiques – les six actions

³ Le « sans-abrisme » étant la forme la plus extrême d'exclusion liée au logement

⁴ Voir [ETHOS](#) – Acronyme anglais pour Typologie Européenne sur l'Exclusion liée au logement – pour information sur d'autres catégories victimes de l'exclusion liée au logement

prioritaires définies dans le rapport du Conseil des Ministres⁵ – et ce, en impliquant tous les acteurs concernés. Les réseaux européens thématiques pourraient devenir les facilitateurs de telles MOC *informelles* dans des domaines particuliers et faire valoir leur expertise pour soutenir la Commission européenne dans la conduite et le suivi des échanges sur des priorités thématiques. Il est important, à ce stade, d’orienter la stratégie rationalisée vers davantage de résultats (output) et d’utiliser le potentiel des réseaux européens pour faire avancer les politiques. En tant que prestataires de services destinés aux personnes sans domicile fixe, les membres de la FEANTSA travaillent en étroite collaboration avec les administrations publiques pour faire avancer et mettre en œuvre les politiques et peuvent, par conséquent, garantir le suivi des résultats de la MOC.

La première phase de la MOC dans le domaine de l’inclusion sociale a été consacrée à lancer le processus – **la consultation et la sensibilisation** ont par conséquent été des éléments cruciaux – et a montré des résultats significatifs. Aujourd’hui, il est temps de lancer la seconde phase – **la mise en œuvre** – et de montrer que la MOC peut être un outil utile pour faire avancer les politiques à tous les niveaux.

Indicateurs et objectifs – Les indicateurs ont-ils rempli leur rôle et permis le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs communs ? Les objectifs étaient-ils réalisables et ont-ils efficacement encouragé une réforme plus ambitieuse des politiques ?

Chaque domaine politique dans le cadre du processus d’inclusion sociale (exclusion liée au logement, pauvreté infantile, accès à l’emploi, etc.) avance à un rythme différent et exige que différents aspects soient renforcés (approches politiques, indicateurs, sensibilisation, etc.). Dans le domaine de l’exclusion liée au logement, les indicateurs et les objectifs sont clairement insuffisamment développés. Le Comité pour la Protection Sociale l’a clairement reconnu dans son rapport de 2001 sur les *indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l’exclusion sociale* lorsqu’il affirme qu’il lui est impossible de présenter une proposition d’indicateurs en matière de logement. Il a cependant convenu de l’approche commune suivante : « Les PANincl doivent contenir des informations quantitatives sur trois questions : (1) le logement décent, (2) les coûts relatifs au logement et (3) le sans-abrisme et autre conditions précaires de logement ». Les indicateurs et les objectifs dans ce domaine restent pourtant faibles comme le reflètent les PANincl et le dernier Rapport conjoint pour la Protection sociale et l’Inclusion sociale (2005). Plusieurs pays n’ont même pas de définition de l’exclusion liée au logement. La plupart des pays ne disposent pas de chiffres fiables concernant le nombre de personnes sans domicile fixe, sans parler des objectifs présentés dans leur PANincl. Lorsque des chiffres existent, les méthodologies de recensement et de suivi des tendances diffèrent d’un pays à l’autre et entraînent le manque de comparabilité des chiffres.

La FEANTSA a par conséquent évalué les différents systèmes de collecte de données sur l’exclusion liée au logement en Europe au cours des trois dernières années⁶. Nous avons maintenant développé une Typologie européenne sur l’exclusion liée au logement (ETHOS⁷ – acronyme anglais) qui définit qui est sans domicile fixe en Europe et montre quels types de données doivent être collectées. ETHOS est un exemple de la contribution concrète des prestataires de services au développement du processus de la MOC dans ce domaine particulier de politique et démontre combien il est important de susciter un débat social et politique lorsqu’on élabore des indicateurs.

Pour conclure, nous tenons à affirmer que les indicateurs et les objectifs étaient absents de la plupart des politiques sur l’exclusion liée au logement des PANincl et n’ont par conséquent contribué en aucune manière à susciter des réformes dans les différents Etats membres. La force agissante est

⁵ Ceux-ci sont discutés plus loin.

⁶ Voir le rapport sur les statistiques sur l’exclusion liée au logement [2002](#), [2003](#) et [2004](#)

⁷ Cette typologie est basée sur des critères de logement. Les personnes incluses dans cette typologie souffrent donc d’une forme d’exclusion du **logement** : toutes les personnes incluses dans ces catégories ne sont pas sans-abri, mais certaines d’entre elles peuvent parfois être sans-abri (par exemple, vivre dans un abri de jardin n’est pas forcément mieux que de vivre dans un refuge pour sans-abri).

ailleurs (comme par exemple dans la participation directe des prestataires de services dans le processus via la FEANTSA ou encore la sensibilisation dans le cadre des différents instruments politiques). Ce facteur mériterait une analyse plus fouillée.

Mobilisation de tous les acteurs - La MOC a-t-elle été appliquée au niveau national avec efficacité de manière à favoriser une meilleure coordination entre les différents services ministériels et niveaux de l'administration, ainsi qu'une mobilisation plus marquée des parties prenantes ?

La consultation régulière et l'inclusion de la société civile dans les différents instruments politiques du processus de la MOC signifient que la mobilisation au sein de la stratégie européenne actuelle pour l'inclusion sociale est supérieure aux autres MOC (Stratégie européenne pour l'Emploi, Pensions, GOPE, etc.) et devrait être érigée en modèle pour toutes les MOC y compris la future MOC rationalisée dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale. La FEANTSA soutient la nécessité généralisée de « simplifier et de rationaliser Lisbonne »⁸. Simplifier et rationaliser Lisbonne signifie également clarifier les rôles des différents acteurs, de manière à consolider la dimension sociale de Lisbonne. L'évaluation de la MOC devrait par conséquent être utilisée pour clarifier le rôle des acteurs actuels dans le processus : Ministères nationaux, réseaux européens, et Commission européenne. Par ailleurs, il est important à ce stade de mettre en place des structures appropriées pour la participation des Parlements, tant européen que nationaux.

Les Ministères nationaux

Parallèlement à leur rôle de rapporteurs réguliers sur les politiques nationales en matière d'inclusion sociale dans les PANincl, les Ministères nationaux ont un rôle de contrôle/conduite via les comités intergouvernementaux, composés de fonctionnaires qui se réunissent régulièrement à Bruxelles comme le Comité pour la Protection sociale, le Comité du programme communautaire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le sous-groupe sur les Indicateurs. La présence d'experts dans ces comités renforce naturellement le potentiel d'apprentissage mutuel et de transfert des pratiques. Les fonctionnaires reconnaissent cependant que l'inclusion sociale couvre un ensemble très large de domaines politiques (exclusion liée au logement, immigration, handicap, santé, emploi, etc.) ; c'est pourquoi ils recourent à l'expertise d'autres organismes comme les réseaux européens. La future stratégie rationalisée couvrira trois domaines différents : l'inclusion sociale, les pensions et la santé. Dans ce contexte, il sera d'autant plus important de renforcer l'expertise des réseaux thématiques européens (à savoir ceux qui se concentrent sur l'exclusion liée au logement, le logement social, la pauvreté infantile, la vieillesse, le handicap, etc.) afin de veiller à ce que la qualité de la nouvelle stratégie rationalisée soit maintenue.

Les réseaux européens

Un certain nombre de réseaux européens soutiennent le travail de la Commission européenne et des comités intergouvernementaux, comme c'est le cas de la FEANTSA dans le domaine de l'exclusion liée au logement. En tant qu'ONG thématique européenne dans le domaine de l'exclusion liée au logement, la FEANTSA implique ses membres nationaux dans la préparation des PANincl, dans les examens par les pairs, dans la Table ronde sur l'inclusion sociale et dans les séminaires internationaux sur l'exclusion liée au logement⁹. Bon nombre d'acteurs différents sont impliqués dans le cadre de ces instruments politiques, dont des représentants de Ministères nationaux, d'instituts de recherche et d'autorités locales des 25 Etats membres. La FEANTSA a en effet travaillé en tant que *facilitateur* de la MOC dans le domaine de l'exclusion liée au logement. Cette évaluation est une bonne opportunité d'officialiser le rôle de facilitateur de la FEANTSA dans le domaine de l'exclusion liée au logement. Pratiquement, la FEANTSA pourrait organiser des examens par les pairs ce domaine, ainsi que des ateliers spécialisés lors de conférences de grande envergure, etc. Les organisations membres de la FEANTSA - toutes prestataires de services - peuvent non seulement apporter une réelle expertise mais également assurer le suivi et la mise en œuvre des objectifs européens au niveau local.

⁸ Voir la Communication du Président Barroso sur la nouvelle Stratégie de Lisbonne

⁹ Prochainement, la FEANTSA organise un séminaire au Parlement européen destiné à permettre aux parlements nationaux d'échanger des informations dans le domaine de l'exclusion liée au logement.

La Commission européenne

La Commission européenne doit continuer à endosser et renforcer son rôle d'évaluateur de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale, notamment en organisant un suivi et une évaluation réguliers de chaque PANincl. Grâce à sa place centrale au sein de l'appareil communautaire, la Commission européenne est le seul organe capable d'assumer objectivement son rôle. Elle devrait endosser des responsabilités à deux égards.

Premièrement, elle devrait jouer un rôle de suivi en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs communs et recourir aux instruments communs de suivi tels que les indicateurs et les objectifs communs. En l'absence de contraintes légales, il est indispensable de mesurer les progrès et la mise en œuvre.

Deuxièmement, elle devrait évaluer de manière systématique l'efficacité des politiques dans le domaine de l'inclusion sociale, examiner les aspects des politiques qui doivent être renforcés (p.ex. les indicateurs et les objectifs en matière d'exclusion liée au logement) et formuler des recommandations à chaque Etat membre dans les domaines sous-traités. Ce processus devrait être réalisé sur base d'une consultation systématique des organismes d'experts tels que les réseaux thématiques européens.

Les parlements : européen et nationaux

Les Parlements européen et nationaux étaient officiellement absents du processus puisque la MOC est de nature intergouvernementale (bien qu'en pratique, le Parlement européen ait tenté de s'impliquer). Le Parlement européen a été très légèrement impliqué dans les politiques relatives à l'emploi et à l'économie. La stratégie européenne pour l'inclusion sociale a cependant été gérée et élaborée en dehors de tout processus démocratique réel. Il est important, à ce stade, de prévoir des structures pour leur participation dans la future stratégie rationalisée afin de renforcer la légitimité et l'efficacité de la MOC. On peut imaginer différentes manières d'impliquer les Parlements dans le processus.

Le Parlement européen pourrait débattre de questions politiques spécifiques au sein des Comités parlementaires et des intergroupes (pour les domaines pour lesquels il n'existe pas de comité parlementaire - voir l'intergroupe récemment créé sur les questions urbaines et de logement) afin d'examiner les progrès des Etats membres dans la réalisation des objectifs communs.

Les efforts de démocratisation de la MOC devraient également se porter sur les parlements nationaux. Cela pourrait être réalisé au sein de débats systématiques sur les PANincl lors du Conseil européen de Printemps annuel. Les réseaux thématiques européens peuvent également contribuer à accroître la participation des Parlements en créant des forums de débat et d'échange d'informations.

Les méthodes de travail - les méthodes de travail élaborées au niveau européen pour promouvoir l'apprentissage mutuel et le débat sur les résultats de la méthode ouverte de coordination étaient-elles les plus appropriées ? Ont-elles été gérées avec efficacité ?

La MOC est une méthode non-contraignante (dite « soft ») de définition des politiques qui a un grand potentiel. Elle agit à deux niveaux. Le premier niveau est celui du processus politique principal de coordination des politiques d'inclusion sociale sur la base des Plans d'Actions Nationaux (PAN). Le second niveau est celui des différents instruments politiques utilisés dans le cadre du Programme d'Action Communautaire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui offrent davantage de place à l'analyse des PANincl et à des avancées politiques particulières. Il s'agit du processus de d'examen par les pairs, de la Table ronde sur l'Inclusion sociale, des projets d'échanges transnationaux et les forums d'échange créés par les réseaux européens.

Au premier niveau, chaque pays européen élabore un PANincl tous les deux ans (censé exposer des politiques destinées à atteindre les objectifs communs, en ce compris les politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement) qu'il soumet ensuite à la Commission européenne. Dans certains pays, la préparation des PANincl a impliqué tous les acteurs concernés dont les prestataires de services destinés aux personnes sans domicile fixe -souvent des membres de la FEANTSA. La qualité de la consultation varie beaucoup d'un pays à l'autre. Malgré la consultation des prestataires de services nationaux, tous les PANincl ne contiennent pas de mesures politiques intégrées destinées à prévenir le l'exclusion liée au logement, à aider les plus vulnérables et à promouvoir l'accès au logement. Dans les pays où les PANincl présentent des sections très limitées sur l'exclusion liée au logement, la rédaction

de ces plans est un exercice vain pour les prestataires de services et ne les encourage pas à utiliser les outils fournis par le MOC.

Au second niveau, les méthodes de travail sont bien plus diversifiées et présentent un intérêt certain pour la FEANTSA. Parmi les exemples d'instruments politiques qui ont amélioré avec efficacité la connaissance et les politiques dans le domaine de l'exclusion liée au logement, nous citerons les examens par les pairs, la Table ronde sur l'Inclusion sociale et, dans une certaine mesure également, les échanges transnationaux.

Le programme d'examen par les pairs est un outil important pour étudier les politiques qui sont peu abordées dans les PANincl (comme cela a souvent été le cas des politiques sur l'exclusion liée au logement jusqu'à présent). Les pays qui ont présenté des politiques réussies de lutte contre l'exclusion liée au logement mettent en avant leur pratique nationale pour qu'elle soit évaluée dans le cadre du programme d'examen par les pairs. L'examen de la pratique par les pays pairs, par la Commission européenne, par des experts nationaux et des experts européens (dont les ONG européennes) permet un échange d'informations sur des politiques concrètes dans des domaines politiques particuliers de l'inclusion sociale (p.ex. l'exclusion liée au logement, la pauvreté infantile, l'immigration, etc.). L'ouverture du programme d'examen par les pairs permet aux différents acteurs - prestataires de services, administrations publiques, bénéficiaires de services, etc. - de contribuer au débat et de garantir un suivi concret des transferts potentiels de politiques.

La Table ronde européenne annuelle sur l'Inclusion sociale vise à jauger les progrès réalisés vers les objectifs communs européens mais manque de visibilité ; ce qui, inévitablement, amoindrit l'impact des résultats de la Table ronde. Cet événement a cependant le mérite de rassembler un grand nombre d'acteurs, permet une sensibilisation de différentes thématiques et accroît la visibilité de questions prioritaires qui nécessitent des mesures urgentes - cela a été le cas de l'exclusion liée au logement lors de la Table ronde à Rotterdam en 2004. Cet événement représente en outre un autre lieu où les acteurs peuvent nourrir leur expertise en matière de processus de développement politique.

Les échanges transnationaux sont gérés de manière indépendante via des micro-projets financés par la Commission européenne et sont également gérés de manière plus structurée et systématique au sein des réseaux européens. L'on distingue les réseaux européens thématiques qui se concentrent sur des problématiques spécifiques (comme la FEANTSA et Eurochild) des réseaux plus généraux qui représentent les intérêts du secteur social en se concentrant sur des campagnes de sensibilisation. Chaque réseau a un rôle bien spécifique à jouer. La FEANTSA travaille sur les questions d'exclusion liée au logement et organise par conséquent des échanges réguliers et des évaluations entre ses membres dans ce domaine (voir par exemple [l'examen par les pairs parallèle 2004](#)).

La MOC dans le domaine de l'inclusion sociale : le contenu du point de vue de l'exclusion liée au logement

La stratégie européenne pour l'inclusion sociale couvre un large éventail de domaines politiques dont le logement, la santé et l'emploi. De par sa nature multi-dimensionnelle, l'exclusion liée au logement est une problématique prioritaire qui doit être combattue dans chaque domaine. Pour chacune des thématiques prioritaires, les acteurs, les faiblesses et degrés de progression sont différents. La FEANTSA a travaillé avec la Commission européenne, les Ministères nationaux et les réseaux européens pour améliorer les politiques spécifiques en matière d'exclusion liée au logement.

Les Objectifs communs

Les 4 objectifs communs¹⁰ de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale sont les suivants :

1. Promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services
2. Prévenir les risques d'exclusion
3. Agir pour les plus vulnérables
4. Mobiliser l'ensemble des acteurs

Ces objectifs abordent des questions prioritaires mais uniquement en des termes vagues. Les sous-objectifs font plus clairement référence à des questions prioritaires comme l'exclusion liée au logement. L'objectif 1 fait référence à la nécessité de mettre en œuvre des politiques destinées à favoriser l'accès de tous à un logement décent et salubre. L'objectif 2 souligne la nécessité de prévenir l'exclusion liée au logement. L'objectif 3 fait référence à la nécessité d'aider les plus vulnérables – étant les plus exclus des exclus, les personnes sans abri sont ici tout particulièrement visés. Cependant, aucun de ces objectifs n'inclut d'*approches politiques concrètes* pour combattre chaque problématique. L'on peut déceler ici une des raisons du caractère souvent vague des politiques des PANincl. Les objectifs devraient par conséquent être renforcés et recommander des approches politiques sur la base des principes communs. Dans le cas de l'exclusion liée au logement, la FEANTSA propose une approche politique générale qui pourrait être adaptée à chaque contexte national : tous les Etats membres devraient développer et mettre en œuvre une stratégie intégrée destinée à prévenir et à lutter contre l'exclusion liée au logement.

Comme nous l'avons déjà dit, le contenu de la MOC en matière d'inclusion sociale pourrait être amélioré de manière efficace si celle-ci se concentrait sur les priorités thématiques adoptées par le Conseil des Ministres lors de leur dernière réunion :

1. La prévention de la pauvreté des enfants
2. Le soutien à la capacité de prise en charge des familles
3. La promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale
4. L'amélioration des services sociaux
5. **Le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement**
6. L'ouverture de nouvelles approches en matière d'intégration des minorités ethniques et des immigrés

Les réseaux européens actuels qui travaillent sur ces problématiques particulières peuvent travailler avec la Commission européenne et les Etats membres afin de promouvoir les échanges transnationaux sur ces thèmes spécifiques et engendrent des propositions politiques concrètes et des résultats concrets.

¹⁰ Voir annexe 1 pour une description complète des objectifs communs.

L'exclusion liée au logement dans le cadre de la future stratégie rationalisée

Les objectifs du pilier inclusion sociale de la stratégie rationalisée seront adaptés et modifiés pour refléter les questions prioritaires de l'Europe élargie. La nécessité de définir un objectif clair et spécifique afin d'encourager tous les Etats membres à développer des stratégies intégrées destinées à prévenir et à combattre l'exclusion liée au logement se justifie à plusieurs titres.

Premièrement, les leçons tirées de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale montrent que, si les objectifs restent vagues sans être accompagnés de propositions concrètes, les Etats membres ne développeront pas nécessairement, dans leur PANincl, de politiques spécifiques dans ce domaine.

Deuxièmement, l'exclusion liée au logement est un phénomène qui a été traité à différents niveaux. Au vu de la structure actuelle des objectifs communs, les PANincl doivent inclure des politiques pour chaque objectif afin de combattre avec efficacité les différentes causes de l'exclusion liée au logement. Il est maintenant temps de reconnaître que l'exclusion liée au logement est une problématique horizontale liée à différents domaines tels que le logement, l'emploi, la santé et les soins de santé, qui exige une stratégie basée sur un objectif spécifique qui se concentre sur ces différents aspects.

Troisièmement, les nouveaux objectifs doivent être adaptés aux nouvelles priorités des Etats membres. « Le traitement du phénomène de l'exclusion liée au logement » fait partie de ces questions prioritaires (voir décision du Conseil des Ministres du mois dernier). La flexibilité de la MOC est un avantage à cet égard étant donné que les objectifs peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des situations/problèmes et cibler des domaines dans lesquels l'Europe évolue moins. L'exclusion liée au logement est un exemple concret. Avec l'élargissement de l'Union européenne, celle-ci est devenue une question d'une importance croissante pour les Etats membres.

Quatrièmement, un objectif spécifique et ciblé sur l'exclusion liée au logement engendrera davantage de propositions politiques concrètes et de comparaisons politiques efficaces. De tels objectifs ciblés pour l'exclusion liée au logement et d'autres thématiques accroîtront la pertinence du processus de la MOC pour les acteurs locaux et par là-même la visibilité du processus.

Cinquièmement, de nombreux Etats membres sont avides de combattre le phénomène de l'exclusion liée au logement. Dans ce contexte politique, la MOC peut être un instrument très utile. Un objectif clair sur l'exclusion liée au logement permettrait par conséquent aux Etats membres d'utiliser les instruments politiques européens de la MOC avec efficacité et d'échanger avec réussite des informations sur des politiques et des pratiques pertinentes.

Les liens entre la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale et d'autres processus

Le lien entre la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale et d'autres processus de MOC est naturel puisque l'exclusion sociale est un problème transversal lié à un nombre de facteurs dont l'absence de logement, le sans emploi, une mauvaise santé, etc. Les domaines couverts par la MOC en matière d'inclusion sociale tels que la santé et l'emploi ont donc leur propre processus de MOC¹¹. La relation entre ces MOC pourrait cependant être améliorée.

Les questions d'emploi et de santé doivent continuer à être englobées par la MOC dans le domaine de l'inclusion sociale aussi longtemps qu'elles seront liées à l'exclusion sociale – les solutions ou les mesures politiques dans ces domaines peuvent être développées dans le cadre de l'inclusion sociale mais devraient ensuite être intégrées dans les lignes directrices des autres MOC officielles dans le domaine de la santé et de l'emploi.

¹¹ Il est intéressant de noter que les processus des MOC existent pour tous les domaines politiques « sensibles » - comme l'inclusion sociale, la santé, les pensions, l'emploi, l'environnement, la société de l'information - **mais pas pour le logement**. Pourtant, le logement est une problématique d'une importance croissante pour tous les Etats membres, et ce pas seulement du point de vue de l'exclusion du logement mais aussi du point de vue de l'économie du logement, du logement social, du développement urbain durable, etc.

L'inclusion sociale est différente des autres domaines de MOC étant donné qu'elle s'attaque à un problème de société urgent et réel. Les questions d'inclusion sociale doivent par conséquent être intégrées dans les autres MOC et pas l'inverse.

Evolution de la MOC dans un contexte de rationalisation : les recommandations de la FEANTSA

La FEANTSA souhaiterait émettre certaines recommandations concrètes relatives à la future stratégie rationalisée :

1. *Définir un objectif commun sur l'exclusion liée au logement: « Développer et mettre en œuvre une stratégie intégrée destinée à prévenir et à combattre l'exclusion liée au logement »*
2. *Veiller à ce que la nouvelle stratégie rationalisée en matière de protection sociale mobilise la participation d'un grand nombre d'acteurs de l'inclusion sociale afin de faire de la MOC un instrument réellement utile (basé sur le modèle actuel réussi d'inclusion sociale)*
3. *Offrir un large panel d'instruments politiques en vue de maximiser l'utilisation, l'analyse et la mise en application des PANincl*
4. *Clarifier le rôle de facilitateurs des ONG européennes dans des domaines thématiques spécifiques*
5. *Créer des structures destinées à renforcer l'implication des parlements dans le processus politique au sein de la MOC*

FEANTSA
Mai 2005

Annexe 1

QUESTIONNAIRE

1. La valeur ajoutée de la MOC

Dans quelle mesure la MOC a-t-elle contribué à faire avancer le processus de définition des politiques au niveau national et européen ?

2. Les objectifs communs

Les objectifs communs correspondent-ils toujours aux priorités politiques clé et sont-ils encore adaptés aux principaux défis identifiés dans les rapports conjoints les plus récents ?

3. Les indicateurs et objectifs

Les indicateurs ont-ils rempli leur rôle et permis le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs communs? Les objectifs étaient-ils réalisables et ont-ils efficacement encouragé une réforme plus ambitieuse des politiques ?

4. La mobilisation de tous les intervenants et la coopération à l'échelon national

La MOC a-t-elle été appliquée au niveau national avec efficacité, de manière à favoriser une meilleure coordination entre les différents services ministériels et niveaux de l'administration, ainsi qu'une mobilisation plus marquée des parties prenantes ?

5. Les méthodes de travail au niveau européen

Les méthodes de travail élaborées au niveau européen pour promouvoir l'apprentissage mutuel et le débat sur les résultats de la méthode ouverte de coordination étaient-elles les plus appropriées ? Ont-elles été gérées avec efficacité ?

6. Les liens entre la MOC et d'autres processus

Comment évaluez-vous l'interaction entre la MOC dans les domaines de l'inclusion sociale et des pensions avec d'autres processus voisins de coordination sur le niveau européen ?

7. L'évolution future de la MOC dans le contexte de la rationalisation - Suggestions

Quelles seraient vos suggestions pour l'évolution future de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et inclusion sociale ?

OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

1. Promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services

1.1. Promouvoir la participation à l'emploi

Dans le contexte de la stratégie européenne pour l'emploi, et en particulier de la mise en œuvre des lignes directrices:

a) Favoriser l'accès à un emploi durable et de qualité pour toutes les femmes et tous les hommes en situation de travailler, notamment:

- en mettant en place pour les personnes appartenant aux groupes de population les plus vulnérables des parcours d'accompagnement vers l'emploi et en mobilisant à cet effet les politiques de formation;
- en développant des politiques favorisant l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, y compris en matière de garde des enfants et des personnes dépendantes;
- en utilisant les opportunités d'insertion et d'emploi de l'économie sociale.

b) Prévenir les ruptures professionnelles en développant la capacité d'insertion professionnelle, grâce à la gestion des ressources humaines, l'organisation du travail et la formation tout au long de la vie.

1.2 Promouvoir l'accès de tous aux ressources, aux droits, aux biens et services

a) Organiser les systèmes de protection sociale de façon à ce que, en particulier:

- ils contribuent à garantir à toute personne les ressources nécessaires pour vivre conformément à la dignité humaine;

- ils aident à surmonter les obstacles à la prise d'emploi en assurant que l'accès à l'emploi se traduise par un revenu accru et en favorisant la capacité d'insertion professionnelle.

b) Mettre en œuvre des politiques ayant pour objectif l'accès de chacun à un logement décent et salubre, ainsi qu'aux services essentiels nécessaires, compte tenu du contexte local, à une existence normale dans ce logement (électricité, eau, chauffage...).

c) Mettre en œuvre des politiques ayant pour objectif l'accès de chacun aux soins nécessaires à son état de santé, y compris en cas de dépendance.

d) Développer à l'attention des personnes concernées des prestations, des services ou des actions d'accompagnement permettant un accès effectif à l'éducation, à la justice et aux autres services publics et privés tels que la culture, le sport, les loisirs.

2. Prévenir les risques d'exclusion

a) Exploiter pleinement le potentiel de la société de la connaissance et des nouvelles technologies de l'information et de la communication et veiller à ce que personne n'en soit tenu à l'écart, en prêtant entre autres une attention particulière aux besoins des personnes handicapées.

b) Mettre en œuvre des politiques visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence pouvant conduire à des situations d'exclusion, notamment pour ce qui concerne les cas de surendettement, l'exclusion scolaire ou la perte du logement.

c) Mettre en œuvre des actions visant à préserver les solidarités familiales sous toutes leurs formes.

3. Agir pour les plus vulnérables

a) Favoriser l'insertion sociale des femmes et des hommes risquant de se trouver confrontés à des situations de pauvreté persistante, notamment en raison d'un handicap ou de leur appartenance à un groupe éprouvant les difficultés particulières d'insertion que connaissent les immigrants.

b) Aller vers l'élimination des situations d'exclusion sociale frappant les enfants et leur donner toutes les chances d'une bonne insertion sociale.

c) Développer des actions globales en direction des territoires confrontés à l'exclusion. Ces objectifs pourront être mis en œuvre par leur intégration dans l'ensemble des autres objectifs et/ou par des politiques et actions spécifiques.

4. Mobiliser l'ensemble des acteurs

a) Promouvoir, selon les pratiques nationales, la participation et l'expression des personnes en situation d'exclusion, notamment sur leur situation, sur les politiques et sur les actions développées à leur endroit.

b) Assurer l'intégration de la lutte contre les exclusions dans l'ensemble des politiques, notamment:

- en mobilisant conjointement les autorités aux niveaux national, régional et local, dans le respect de leurs compétences respectives;
- en développant des procédures et des structures de coordination appropriées;
- en adaptant les services administratifs et sociaux aux besoins des personnes en situation d'exclusion et en sensibilisant à ces besoins les acteurs de terrain.

c) Promouvoir le dialogue et le partenariat entre tous les acteurs publics et privés concernés, notamment:

- en impliquant les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations de services sociaux, dans le respect de leurs compétences respectives en matière de lutte contre les exclusions;
- en encourageant la responsabilité et l'action de tous les citoyens dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- en favorisant la responsabilité sociale des entreprises.